

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**N°2025151202**

**Rapporteur : Xavier PARIS**

**Objet : Budget Primitif 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRAS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Gujan-Mestras, salle des mariages sous la présidence de Xavier PARIS

Conformément à l'article R133-8 du code du Tourisme :

Date de la 1<sup>ère</sup> convocation des membres : 28 novembre 2025

Date de la 2<sup>ème</sup> convocation des membres : 9 décembre 2025

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRAS
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Corine CAZADE, conseillère municipale déléguée à la culture
- Michel CARRARA, parc de la Coccinelle
- Cyrille CARRERE, agent immobilier
- Paquito SANCHEZ, commerçant

**Absents excusés :**

- Stephan PEY – donne procuration à Xavier PARIS
- Ludovic DUCOURAU – donne procuration à Corinne GAUTIEZ
- Jean-Pierre PETIT – donne procuration à Corine CAZADE
- Kevin LANGLADE
- Olivier PAINCHAULT
- Sandra PEIGNON
- Arnaud QUENOUILLE
- Christel SANCHE
- Grégory DEBORD

Conformément à :

- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'ordonnance n°2004-1391 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du Code du Tourisme,

- au décret d'application n° 2005-490 du 11 mai 2005 relatif aux Offices de Tourisme et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et, à la suite du débat d'orientations budgétaires 2026 qui s'est tenu lors du Conseil d'Administration, le 6 novembre dernier, le budget primitif 2026 de TERRA OSTRA est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Tel que présenté dans le document budgétaire, le budget primitif 2026 de l'EPIC TERRA OSTRA s'équilibre globalement à **1 536 960€**.

**La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 1 506 960 €.**

**Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :**

Chapitre 011	Charges à caractère général :	621 910 €
Chapitre 012	Charges de personnel :	833 150 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante :	2 000 €
Chapitre 66	Charges financières :	4 500 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles :	15 400 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections :	30 000 €

**Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :**

<b>Chapitre 70</b>	<b>Vente de produits, prestations de services :</b>	<b>925 400 €</b>
➤	<u>Tourisme</u> (Office de Tourisme, Maison de l'Huître, Camping de Verdalle)	795 500 €
➤	<u>Animation économique</u> (Office du Commerce et de l'Artisanat)	14 300 €
	<u>Animation culturelle</u>	115 600 €
<b>Chapitre 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante :</b>	<b>296 060 €</b>
	Taxe de séjour	

**Chapitre 013 Atténuations de charges :** **32 600 €**

**Chapitre 77 Produits exceptionnels :** **252 900 €**

- Subvention de la ville de Gujan-Mestras pour un montant de 215 000 €
- Subvention exceptionnelle de la SOFIA pour Gujan Thrillers Festival d'un montant de 2 300 €
- Subvention exceptionnelle du Conseil Départemental pour les Jeudis de Larros d'un montant de 800 €
- Subvention FEAMPA pour l'étude de faisabilité technique et financière et programmation portant sur la possibilité d'agrandissement de la Maison de l'Huître et la mise en place d'une nouvelle scénographie d'un montant de 32 800 €
- Produit des cessions d'éléments d'actif – vente d'une tente du Camping d'un montant de 2 000€

**La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 30 000 €.**

**Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :**

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 1 000 €  
(Logiciels professionnels et licences bureautiques)

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 29 000 €  
(Agencement dans les structures, mobilier, matériel informatique et autres agencements divers.)

**Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :**

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections 30 000 €

Le budget primitif 2026, pour lequel nous devons délibérer, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2026 de TERRA OSTRAS tel que présenté.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

**Xavier PARIS**  
Président de TERRA OSTRAS

